Qualité de l'eau et baignade



Un plan d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau

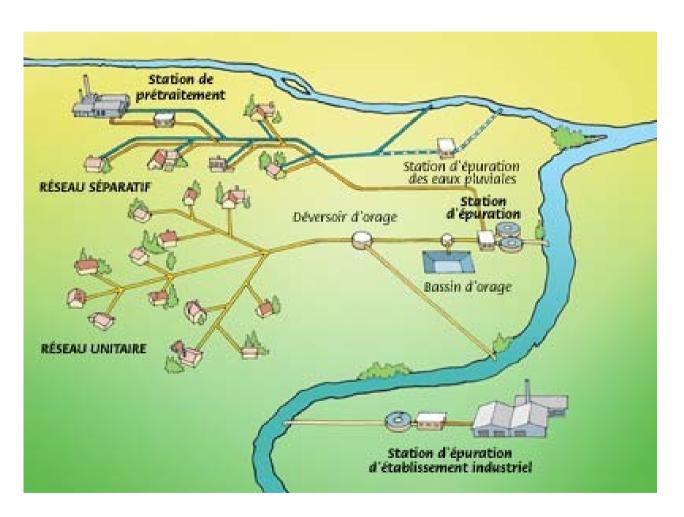
19 avril 2017

Contexte et enjeux environnementaux

- Deux objectifs portés politiquement de reconquête de la baignade
 - Syndicat Marne Vive : objectif de longue date, retranscrit dans le SAGE Marne confluence (enquête publique préalable à son approbation en cours) – 2022
 - Ville de Paris : organisation des épreuves des JOP et héritage en Seine
 2024
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) fixe en application de la DCE, des objectifs de qualité des eaux :
 - Objectifs physico-chimiques, biologiques, hydromorphologiques
 - Objectifs de préservation des zones sensibles : alimentation en eau potable, baignade
- Enjeu baignade = contamination bactériologique
 - issue principalement de l'assainissement, également fortement contributeur des dégradations physico-chimiques des cours d'eau
 - enjeu partagé de réduction des pollutions urbaines pour l'ensemble des objectifs.



Principal contributeur : l'assainissement





PRÉFET DE LA RÉGION **D'ILE-DE-FRANCE**

Plan d'actions à élaborer

Principale contribution : assainissement

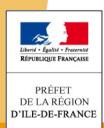
En temps sec	En temps de pluie
Rejets des stations d'épuration	Rejets des stations d'épuration
Mauvais branchements sur les réseaux d'eaux pluviales	Rejets d'eaux usées non traitées via les déversoirs d'orage
Bateaux	Bateaux

- Réduction de ces rejets
 - En temps sec, pour garantir qu'en l'absence de pluies, la qualité de l'eau soit suffisante
 - En temps de pluie, pour limiter les risques de dépassement des seuils pour de petites pluies
- Actions à prioriser en fonction des sites retenus pour les événements / la baignade, selon les poids respectifs des différents rejets contribuant à la dégradation du milieu

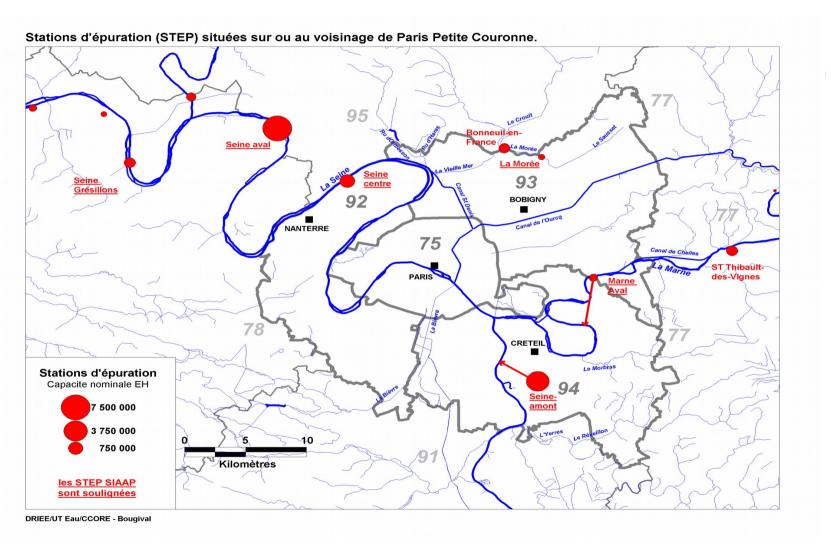


Modalités de travail

- Constitution d'un Groupe de travail à l'initiative conjointe du préfet de région et de la maire de Paris
 - Première réunion le 9 juin 2016
 - COPIL le 13 septembre 2016
- Création de quatre sous-groupes de travail
 - Priorisation des rejets, piloté par le SIAAP
 - Mauvais branchements, piloté par le CD94
 - Gestion des eaux pluviales, piloté par le CD93
 - Assainissement des bateaux et établissements flottants, piloté par Ports de Paris
- Etude préalable Ville de Paris sur les plans d'actions baignade
- Travail en parallèle sur le choix des sites de baignade



Traiter les rejets des stations d'épuration





PRÉFET DE LA RÉGION **D'ILE-DE-FRANC**E

Leviers d'actions :

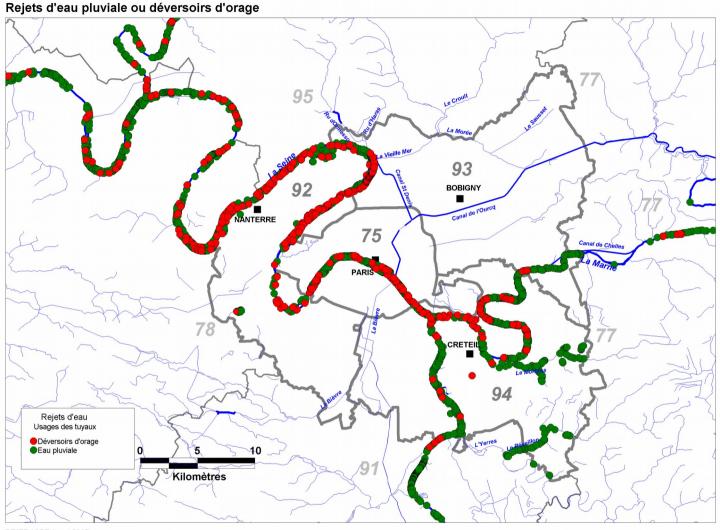
- traitement visant l'abattement des bactéries en sortie de station d'épuration

Réduire les rejets d'eaux usées non traitées

Via les déversoirs d'orage des réseaux unitaires

normalement uniquement par temps de pluie

Mauvais branchements sur les réseaux séparatifs



Leviers d'actions :





PRÉFET DE LA RÉGION **D'ILE-DE-FRANCE**

- temps sec : réduire les mauvais branchements EU vers EP
- temps de pluie : réduire les apports d'eaux pluviales aux réseaux unitaires (gestion à la source, mauvais branchements) ou les débordements de réseaux (stockage, maillage)

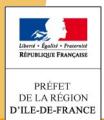
Collecter ou traiter les rejets des établissements flottants

Des rejets plus « diffus »

Issus des bateaux recevant du public et des bateaux logements

Environ 1000 bateaux en Ile
de France
Dont
114 ERP sur Paris
46 ERP sur les Hauts-de-Seine
18 ERP sur le Val-de-Marne
3 ERP sur la Seine Saint Denis





Leviers d'actions :

- assurer la collecte ou le traitement des eaux usées de l'ensemble des bateaux (raccordement au réseau, système de collecte adapté, système de traitement)

Plan d'actions

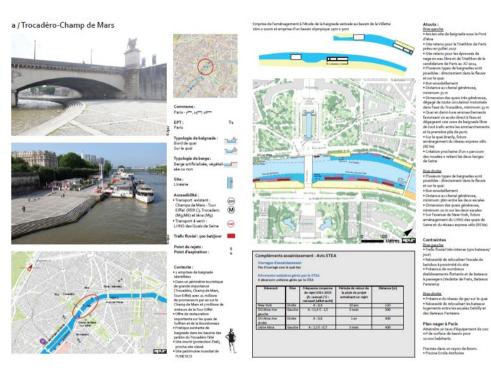
- Issu des enseignements des différents groupes de travail
- Plan d'actions socle : actions nécessaires pour la reconquête de la qualité de l'eau en temps sec, et son amélioration en temps de pluie
- Poursuite des études, de l'acquisition de connaissance en parallèle afin de compléter ce plan d'actions d'ici fin 2017
- Contenu du plan d'actions
 - En cinq volets : amélioration de la connaissance, rejets des STEP, rejets de temps sec, rejets de temps de pluie des réseaux, rejets des bateaux
 - Comprenant des actions génériques et des actions spécifiques au site
 « Trocadéro-Champs de Mars »
 - Identification des leviers d'actions et des outils à mettre en place
- Structure et méthode déclinable pour tout site de baignade défini ultérieurement : nécessitera cependant selon le site des études complémentaires (recensement des rejets, modélisation) le cas échéant

Sera présenté et validé en comité de pilotage présidé par le Préfet de Région et la Maire de Paris le 26 avril 2017



Choix des sites de baignade

- Etude APUR sur les sites de baignade
 - 49 sites identifiés et analysés
 - Courrier cosigné de la maire de Paris, du président de la MGP et du Préfet de Région sollicitant une manifestation d'intérêt des maires de la métropole sur les sites de baignade transmis le 7 décembre 2016



- Définition de sites parisiens pour l'héritage des JOP en cours sur la base de l'étude APUR
- Travail en cours par le syndicat Marne Vive pour définir les sites de baignade en Marne pour la mise en œuvre du SAGE Marne Confluence



Merci de votre attention



